

# Inov'r odor Nettoyant suroodorant sols universel

Entretien régulier des sols. Laisse une odeur agréable grâce à la rémanence de ses parfums : agrume, toscane, fleur de coton, floral et fruits rouges. Peu moussant.

### Mode d'emploi

Dosage d'utilisation (pour des surfaces normalement sales) : 0,5 %.  
Doser à l'aide du flacon doseur ou du tube doseur fourni, soit 25 ml pour un seau de 5L. Appliquer la solution sur la surface ou le sol, brosser si nécessaire.

Augmenter le dosage d'utilisation à 1 % dans le cas de surfaces très sales, soit 2 doses de 25ml pour un seau de 5L.

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 20°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

### Conditionnements

carton de 12 flacons doseur de 1L.

carton de 12 flacons de 1L. (parfum agrume, fleur de coton et floral)

carton de 4 bidons de 5L.

carton de 250 dosettes de 20ml. (parfum floral)

ecopack de 5L.

### Données techniques

▶ Aspect : liquide limpide vert

▶ pH 7,5 - 8,5

▶ Densité : 0,99 - 1,01

### Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires.

Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

02-07-2020 Ind. 2 ■

